



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA STRATÉGIE FRANÇAISE POUR LA GESTION INTÉGRÉE DU TRAIT DE CÔTE

Panorama des côtes et enjeux

Côtes
rocheuses
et à falaises



Côtes
d'accumulation
(plages, dunes)



Côtes
artificialisées



Mangroves
marais, lagunes

(Moindou
Nouvelle-Calédonie
© Martial Dosdane)



Panorama des côtes et enjeux

En quelques chiffres

- 20 000 km de côtes
- 20 % des côtes naturelles exposées à un phénomène d'érosion
- Une densité de population **2,5 fois plus élevée** sur le littoral que la moyenne hexagonale
- Une dynamique d'artificialisation **2 fois supérieure** à la moyenne nationale
- Rapport GIEC sur les océans : élévation du niveau moyen de la mer entre 0,4 et 1 m en 2100

Panorama des côtes et enjeux

En quelques dates

- **Années 70 : la mission Racine** aménage le littoral languedocien sur 200 km
 - Création de 7 stations balnéaires (La Grande-Motte, le Cap d'Agde, etc.)
- **2009 : recommandations du Grenelle de la mer - Loi Grenelle 1**
 - Consacre le principe d'une gestion intégrée de la mer et du littoral
- **2012 : 1^{ère} Stratégie nationale** de gestion du trait de côte
- **2021 : Loi Climat et résilience**
 - 1^{re} fois que le Trait de côte apparaît dans la loi

Panorama des côtes et enjeux

➤ Les constats :

- **Erosion côtière** : un phénomène **naturel et irréversible**, qui risque de s'aggraver
- Rapport BRGM sur **l'élévation du niveau de la mer** : + 30 cm en 2050 / + 1 m en 2100
- **Une prise de conscience des limites de la protection « en dur »** contre l'avancée de la mer : changement de paradigme de la protection vers la recomposition spatiale, un projet de territoire

➤ Les objectifs de la politique trait de côte :

- **une nouvelle « boîte à outils » techniques, juridiques et financiers** pour permettre aux élus compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de concrétiser un projet de recomposition spatiale :
 - En vue de préserver l'attractivité des littoraux et leur qualité environnementale à long terme
 - Articulé, à court terme, avec les dispositifs de protection contre l'érosion (ouvrages, solutions fondées sur la nature)
 - En cohérence avec les stratégies de gestion intégrée du trait de côte.



Stratégie nationale de gestion du trait de côte

« Vivre avec la mer plutôt que lutter contre elle »

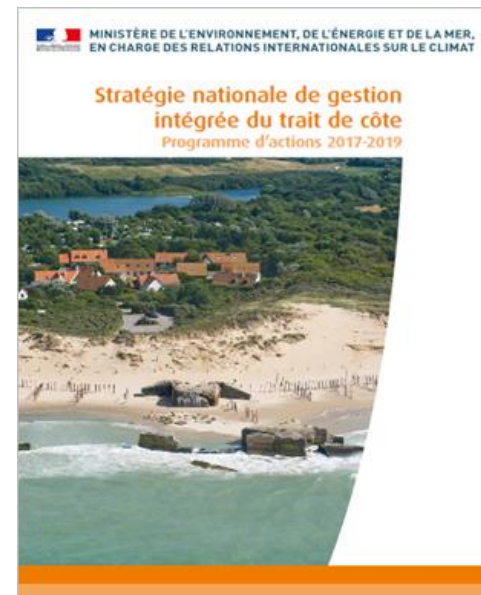
2012 : lancement de la 1^{ère} Stratégie nationale de gestion du trait de côte

- Guider les acteurs du littoral vers une gestion plus durable et résiliente des territoires

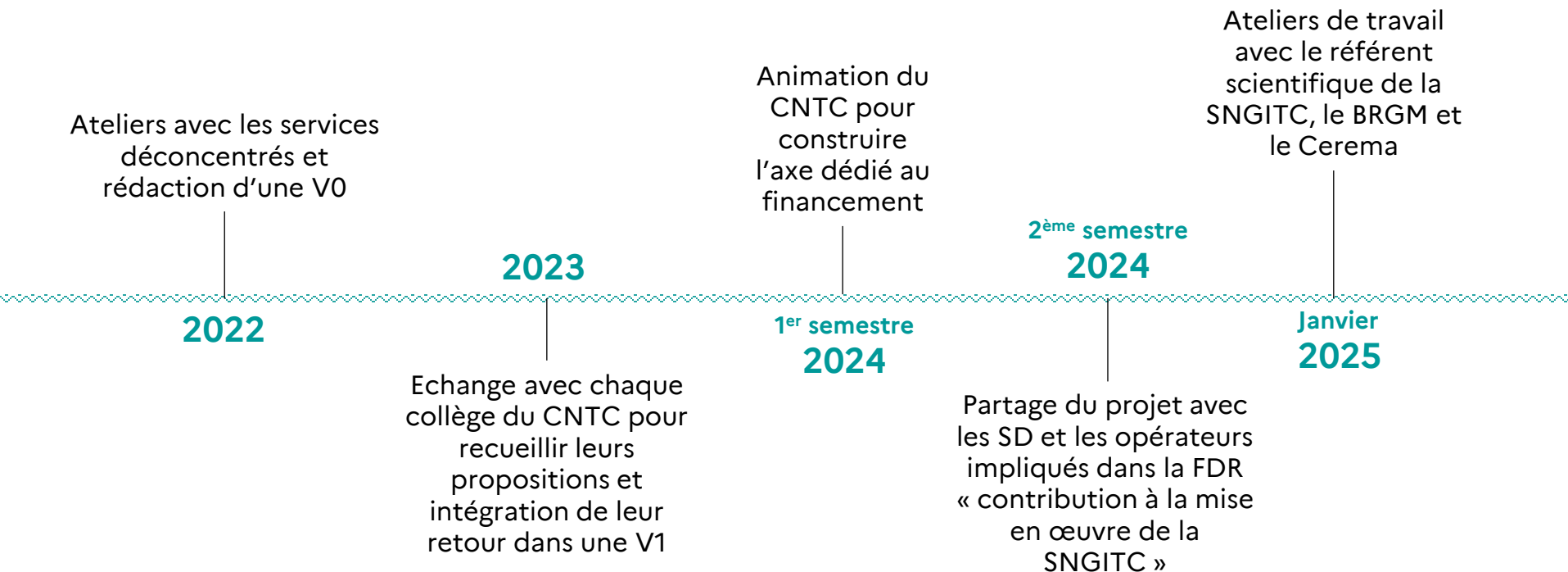
2017 : version révisée de la Stratégie - 2019 : bilan et retours d'expérience

2022-2025 : révision de la Stratégie pour prendre en compte

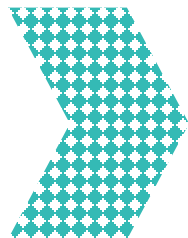
- les apports de la loi Climat et résilience
- les effets du changement climatique avec l'augmentation des phénomènes extrêmes et l'élévation du niveau de la mer



Une démarche de révision débutée en 2022



Sommaire de la nouvelle stratégie



- Introduction
- Bilan du précédent programme d'actions 2017-2019
- **Principes communs**
- **Recommandations stratégiques**
- **Programme d'actions en 5 axes**
- Indicateurs de suivi et cibles

Les 9 principes communs

- 1 Le littoral que l'on connaît aujourd'hui sera différent demain. C'est **un géosystème dynamique**. Compte tenu de sa mobilité naturelle et des limites des systèmes de défense contre la mer et de fixation du trait de côte plus fortement sollicités à l'avenir, il est crucial de poursuivre le développement de trajectoires d'adaptation raisonnées et flexibles dans le temps, en limitant l'artificialisation de la bande côtière.
- 2 Compte tenu de l'accentuation des effets du changement climatique, et de leur caractère inéluctable, il est **indispensable de planifier dès à présent la recomposition spatiale du littoral pour maîtriser à long terme** l'occupation du rivage de la mer dans les territoires les plus exposés, tout en mettant en œuvre des mesures de transition vers cette recomposition.
- 3 **L'urbanisation**, dans les secteurs soumis au recul du trait de côte actuel ou futur, est **à limiter fortement**. Tout nouvel aménagement ou construction ne peut être envisagé qu'à la condition de réduire la vulnérabilité des territoires et renforcer leur résilience.
- 4 Les projets de recomposition spatiale doivent inclure **la restauration des écosystèmes détériorés en favorisant les solutions fondées sur la nature** qui présentent des co-bénéfices en termes de biodiversité, de gestion des aléas et de valorisation économique et paysagère.
- 5 Le recul du trait de côte sous l'effet de l'érosion et de l'élévation du niveau marin, et l'ensemble des aléas naturels littoraux affectant la bande côtière, parfois en interrelation ou en concomitance (submersion, inondation continentale, remontée de nappe phréatique, recul dunaire/ensablement, etc.), doivent être intégrés ou pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques existantes sur les territoires littoraux.

Les 9 principes communs

-
- 6** Les interactions entre les différentes dynamiques agissant sur la bande côtière nécessitent une appréhension globale des territoires exposés dans toutes leurs composantes (agricoles, économiques, sociales, environnementales, culturelles, paysagères, énergétiques, etc.) pour définir des stratégies cohérentes et coordonnées pouvant mobiliser des outils de gestion spécifiques.
-
- 7** La gestion intégrée de la bande côtière repose sur l'élaboration **d'un projet territorial associant les populations concernées, concerté avec les territoires adjacents et rétro littoraux**, basé sur **une approche systémique, transversale et pluridisciplinaire** et sur des périmètres et des temporalités adaptés, en cohérence avec les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et de prévention des risques.
-
- 8** **L'augmentation de la fréquence et de l'intensité de certains phénomènes climatiques et l'élévation du niveau de la mer** impliquent une nécessaire **anticipation de l'évolution des phénomènes physiques littoraux** s'appuyant sur une connaissance approfondie, pour chaque territoire, du fonctionnement actuel des milieux, complétée par **des projections de leurs éventuelles transformations** à court, moyen et long terme.
-
- 9** Les **connaissances et données** relatives à la bande côtière et au fonctionnement des milieux littoraux et les perspectives de leur évolution **doivent être partagées avec l'ensemble des acteurs du littoral et la population.**
-

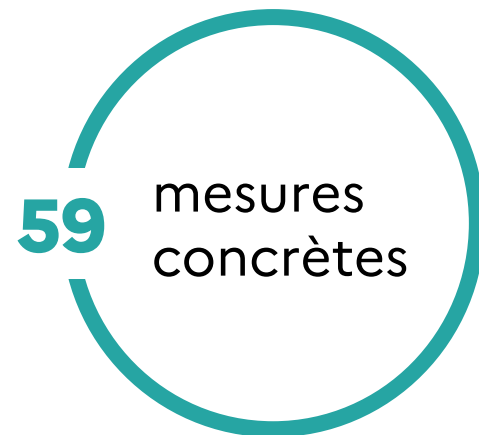
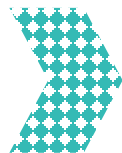
Les 8 recommandations stratégiques

- 1 Améliorer la connaissance des phénomènes littoraux, de leurs évolutions et leurs conséquences à partir d'observations de terrain, d'acquisition de données, du développement de méthodes et d'outils prospectifs et d'une consolidation de données sur les enjeux.
- 2 Mettre à la disposition des porteurs de projet des connaissances et des outils d'évaluation **intégrant les impacts actuels et attendus du changement climatique** et adaptés aux échelles de temps nécessaires à la recomposition spatiale des territoires, en termes de modélisation, d'évaluation économique et sociale, de communication et de culture et mémoire du risque.
- 3 Déterminer les échelles temporelles et spatiales d'action cohérentes pour la recomposition des territoires, en tenant compte de l'évolution des phénomènes physiques et en anticipant la relocalisation des activités, biens et usages, services et infrastructures.
- 4 Développer une gestion territoriale cohérente en concertation avec les acteurs locaux et la population, appuyée par les professionnels spécialistes du littoral.

Les 8 recommandations stratégiques

-
- 5 Baser les choix opérationnels de gestion de la bande côtière sur **l'analyse de différentes trajectoires d'adaptation et au regard d'une évaluation globale des impacts** (économiques, sociaux et environnementaux) à différentes échéances temporelles pour un aménagement durable des territoires.
 - 6 Réserver les opérations de fixation du trait de côte aux zones à forts enjeux, définies collégialement, et inscrire ces opérations dans des stratégies locales évaluant les solutions alternatives et envisageant à plus long terme une relocalisation des activités, biens, services et infrastructures menacées et un effacement des ouvrages de transition.
 - 7 Privilégier le développement des solutions fondées sur la nature qui contribuent à limiter l'impact des risques littoraux actuels et futurs en offrant des co-bénéfices écologiques, économiques et sociaux.
 - 8 Évaluer l'impact hydrogéologique des effets du recul du trait de côte sur la ressource en eau des territoires littoraux et rétro littoraux au regard du **risque de salinisation des eaux souterraines**.
-

Le programme d'actions 2025-2030



Les 5 axes du programme d'actions de la nouvelle SNGITC

Axe A

Approfondir et partager la connaissance

Observation, modélisation, IA, diffusion des données

Axe B

Engager les territoires dans une trajectoire d'adaptation

Cartes locales, stratégies locales, appui en ingénierie aux collectivités

Axe C

Mobiliser des outils d'adaptation

Recomposition spatiale, solutions fondées sur la nature, réflexion sur la pérennité des ouvrages dans un contexte de changement climatique

Axe D

Impliquer et sensibiliser les acteurs

Gouvernance confiée au CNTC, formation, culture du risque, association des habitants

Axe E

Financer l'adaptation des littoraux

Modèle de financement, fonds européens et internationaux, mobilisation du secteur privé



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

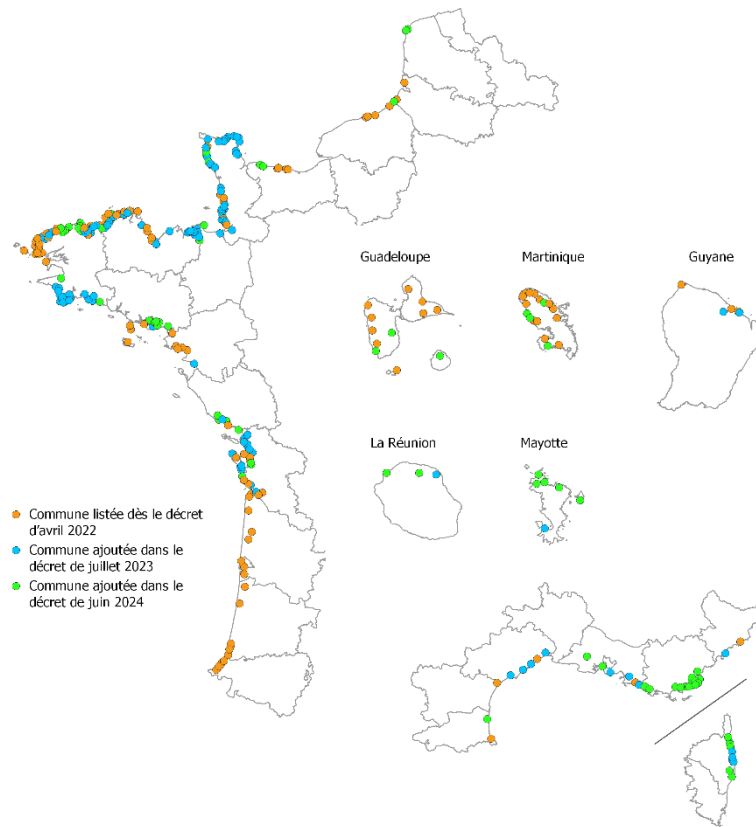
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXES

Décret-liste et cartes locales

Des territoires engagés dans une démarche
d'adaptation au recul du trait de côte

- **317 communes** littorales volontaires exposées au phénomène de recul du trait de côte dans le décret (art.239 loi Climat et résilience)
- Engagement à réaliser des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à **30 et 100 ans**
- **Appui méthodologique** du BRGM et du Cerema
- **Financement** des cartes à 80% par l'Etat
- Transcription des cartes dans leur PLU



Loi Climat et résilience

Adapter son territoire au recul du trait de côte



4 priorités

- Mieux connaître l'évolution du trait de côte
- Gérer les biens immobiliers dans les zones exposées
- Limiter l'exposition de nouveaux biens
- Permettre la recomposition spatiale des territoires

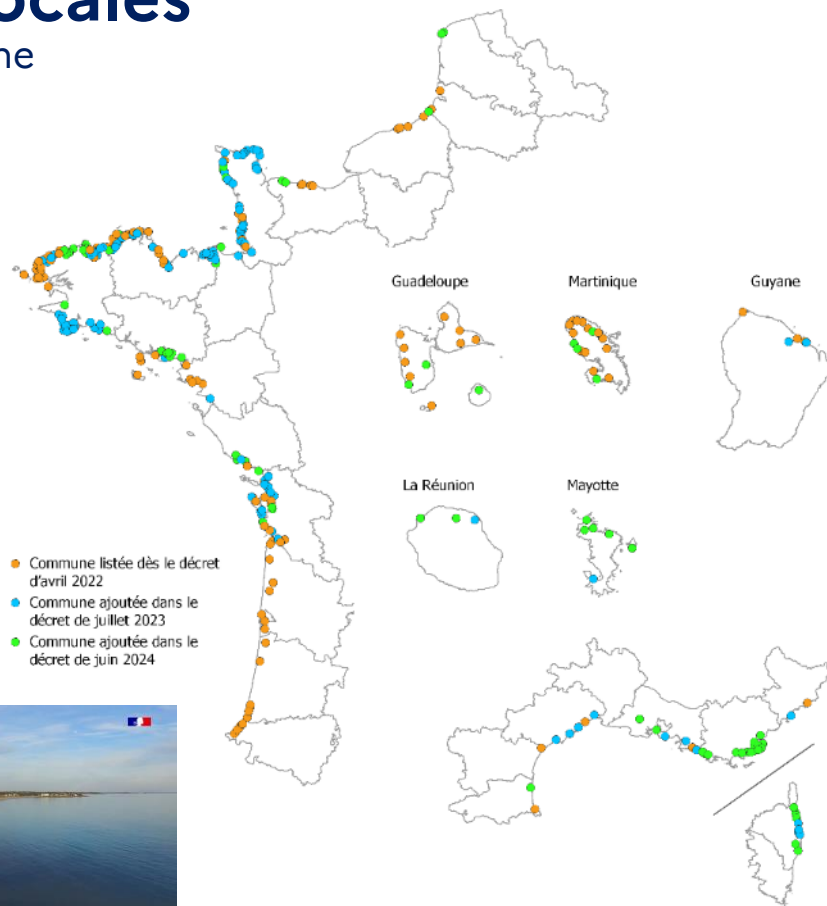
3 principaux apports

- Création d'une instance de dialogue entre les parties prenantes : le **Comité national du trait de côte – CNTC**
- Engagement des collectivités locales à développer leur connaissance en élaborant des **cartes locales de projection du trait de côte** et à adapter en conséquence leur politique d'aménagement
- Introduction dans la loi des **stratégies nationale et locales de gestion intégrée du trait de côte**

Décret-liste et cartes locales

Des territoires engagés dans une démarche
d'adaptation au recul du trait de côte

- **317 communes littorales volontaires** exposées au phénomène de recul du trait de côte dans le décret (art.239 loi Climat et résilience)
- Engagement à réaliser **des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à 30 et 100 ans**
- **Appui méthodologique** du BRGM et du Cerema
- **Financement** des cartes à 80% par l'Etat
- Transcription des cartes dans leur PLU



Quel est le rôle des cartes locales ?

<https://www.dailymotion.com/video/x8p1eif>

Décret-liste et cartes locales

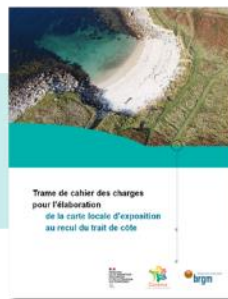
Des territoires engagés dans une démarche d'adaptation au recul du trait de côte



Territoire littoral :

- constitué de différents types de côte.
- affecté par différents types d'aléas.

=> Etablir des projections de recul du trait de côte à différentes échéances pour identifier les enjeux potentiellement soumis à ces aléas.



Informations
et mise en réseau

